

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2017-017/PR/MENSUR portant approbation du Budget Prévisionnel du CERD pour l'exercice 2017.

n° 2017-017/PR/MENSUR

Ministère

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

Date de publication

12 janvier 2017

Numéro JO

n° 1 du 15/01/2017

Date du numéro

15 janvier 2017

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La Constitution du 15 septembre 1992

VU La Loi n°2/AN/98/4ème L du 21 janvier 1998 portant sur la définition et la gestion des Etablissements Publics

VU La Loi n°116/AN/01/4ème L du 21 janvier 2001 portant création du Centre d'Etudes et des Recherches de Djibouti

VU La Loi n°141/AN/01/4ème L du 01 octobre 2001 complétant la loi n°116/AN/01/4ème du 21 janvier 2001 portant réorganisation et changement de la dénomination de l'ISERST en Centre d'Etudes et de Recherches Scientifiques de Djibouti

VU La Loi n°162/AN/12/6ème L du 09 juin 2012 portant organisation du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MENSUR)

VU La Loi n°19/AN/2013/7ème L du 03 décembre 2013 portant réorganisations du Centre d'Etude et de Recherche de Djibouti

VU Le Décret n°99-0078/PRE/MFEN du 08 juin 1999 portant sur la définition et la gestion des Etablissements Publics à Caractère Administratif

VU Le Décret n°2014-164/PRE/MENSUR du 26 juin 2014 portant nomination du Directeur Général du CERD

VU Le Décret n°2014-272/PRE/MENSUR du 30 septembre 2014 portant création de l'Institut des Recherches Archéologiques et Historiques au CERD

VU Le Décret n°2016-109/PRE du 11 mai 2016 portant nomination du Premier Ministre

VU Le Décret n°2016-110/PRE du 12 mai 2016 portant nomination des Membres du Gouvernement

VU Le Décret n°2016-148/PRE du 16 juin 2016 fixant les attributions des Ministères

VU L'Arrêté n°2014-606/PRE/MENSUR du 30 septembre 2014 portant renouvellement des membres du Conseil d'Administration du CERD

VU L'Arrêté n°2014-647/PRE/MENSUR du 06 novembre 2014 portant modification l'Arrêté n°2014-606/PRE/MENSUR portant de renouvellement des membres du Conseil d'Administration du CERD

VU Le Procès-verbal du Conseil d'Administration du CERD du 03 décembre 2016

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Est approuvé le budget prévisionnel du CERD pour l'année 2017 arrêté en recettes et dépenses à la somme de 681 744 280 DJF. Ce budget est détaillé comme suit : Subvention de l'Etat : 677 244 280 DJF Prestation prévisionnelle : 4 500 000 DJF TOTAL : 681 744 280 DJF Article 2 : Le présent arrêté sera enregistré et exécuté partout où besoin sera.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH